

Edito

Ainsi donc, Lionel Jospin a décidé d'agréer la convention d'assurance chômage, qui met en place le PARE.

Le MEDEF, après avoir bataillé pendant sept mois gagne sur l'essentiel. Les syndicats, notamment la CFDT, qui, par leur signature, le soutien, portent une lourde responsabilité dans ces reculs sociaux.

Cette négociation aurait du permettre une réelle amélioration de la situation des chômeurs et chômeuses : plus de personnes indemnisées et amélioration importante des prestations. Les richesses produites devraient permettre d'indemniser correctement tous les chômeurs, y compris les jeunes ; il n'en est rien, alors même que les cotisations assurance-chômage vont baisser. De plus, le dispositif du PARE constitue une contrainte et une menace pour les chômeurs et chômeuses.

Le patronat a d'autres chantiers dans sa besace : la médecine du travail, les retraites complémentaires, la formation professionnelle, l'assurance maladie... Il n'a pas abandonné le projet de un nouveau contrat de travail à cinq ans. Il veut redéfinir « les éléments de régulation de la nouvelle donne économique ». En clair, à l'heure de la croissance économique, le patronat veut garantir ses profits et les augmenter. Il lui faut tout faire pour que les salariés ne revendiquent pas une part du gâteau ; il veut obliger les chômeuses et chômeurs à accepter de travailler au moindre coût. Pour cela, tous les acquis sociaux qui existent sont entore de trop !

Le Gouvernement choisit aujourd'hui de donner sa caution à ce projet ; décidément, nous avons des comptes à demander à ce gouvernement et à sa majorité plurielle pour tous ces reculs sociaux qu'il avalise ou qu'il entérine !

Solidaires

Expressions Solidaires

n° 6

Conférence de Nice

Imposons de véritables droits

Pour un monde plus solidaire



Union syndicale G10
Solidaires

snabf / snapcc / snj /
sninsac / snucrcf /
snudai / snu / su
caisses d'épargne / sud-
aires / sud-aipe / sud-
cam / sud collectivités
territoriales / sud
santé sociaux / sud cul-
ture / sud énergie / sud
éducation / sud rail /

Le journal de l'Union Syndicale - G10 « Solidaires » - n° 6 - Novembre 2000 - 5 F

A noter

Les sentiers de la colère

C'est le titre d'un livre et d'une exposition sur les Marches européennes. Deux initiatives de l'association «Canal Marches» qui, depuis la première marche contre le chômage de 1994, a accompagné toutes les Marches... Mettant en écho l'individuel et le collectif, ces deux initiatives apporteront le témoignage de ces créations personnelles qui ont accompagné l'émergence du mouvement des «sans.».

Coups de gueule, portraits, séquences dialoguées, pour un livre texto-visuel et une exposition audiovisuelle qui veulent contribuer à «la conquête de la visibilité» par celles et ceux que la société tente d'exclure. Le livre sera aussi un document de réflexion, avec des textes de Pierre Bourdieu, Charles Piaget ou Claire Villiers... entre autres. Le livre «Les sentiers de la colère» sera en librairie mi novembre (Edition L'esprit frappeur - 20 F) L'exposition se tiendra à la Bourse du travail de Paris (3 rue du château d'eau - République) du 27 novembre au 2 décembre inclus.

Adresses utiles

Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions - 104 rue des Couronnes 75020 Paris
Fax : 01 44 62 63 45
<http://www.euromarches.org/> marches97@ras.eu.org
Collectif des Alpes Maritimes pour un contre sommet
31 av. du Mal Liautey - 06000 Nice
04 93 62 45 44 - 06 70 12 53 10 -
collectifnice2000@wanadoo.fr
CCFD (Collectif pour la charte des droits fondamentaux - regroupant une soixantaine d'organisations, dont le G10, à l'initiative de la LDH) : <http://www.charte-ccfd.org>

2

Niçig Une charte

Dans le cadre de la présidence européenne de la France, une Conférence intergouvernementale (CIG) des Chefs d'Etat se déroulera du 7 au 8 décembre 2000 à Nice. La réforme des institutions européennes (préalable indispensable à l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est) et l'adoption d'une Charte de des droits fondamentaux constitueront les moments forts de ce sommet européen. Les enjeux de celui-ci sont énormes et les risques sont réels de voir l'Europe faire à cette occasion un pas de plus sur la voie de la mondialisation libérale, au détriment des intérêts et des droits des populations vivant en son sein. Au delà de sa participation, dès le mercredi 6 décembre, à une "Euromanifestation" qui s'annonce massive, l'Union syndicale G10 "Solidaires" entend inscrire son engagement aux côtés de toutes celles et tous ceux qui comptent faire de Nice un rendez-vous de débats et d'intervention citoyenne. Dans la continuité des mobilisations de Seattle, Mil-lau, Prague..., il est vital d'afficher lors de ce sommet notre détermination à mettre en place une Europe différente, dans un monde différent.

Les chemins de la désillusion

En juin 1999, lors du sommet européen de Cologne, les chefs de gouvernement des Quinze prenaient la décision de créer une Charte des droits fondamentaux. L'élaboration de celle-ci était confiée à une structure, baptisée "Convention", regroupant soixante-deux représentants des Chefs d'Etat et de gouvernements, des parlements nationaux, du Parlement européen. La composition atypique de cette instance, la référence explicite à la Convention européenne des droits de l'homme, la méthode de travail proposée (débat public, textes de travail accessibles à tous sur un site Internet, audition de représentants de la société civile...) semblaient contraster avec l'habituelle opacité des technocrates européens. Dans ces conditions, certains ont rêvé à rêvé à l'élaboration d'un texte qui prendrait réellement en compte l'ensemble des droits civils et sociaux, individuels et collectifs, des résidents de l'Union européenne. Après une année de travaux, la Convention a finalement élaboré une Charte qui regroupe 54 articles, déclinés en six rubriques : dignité, libertés, égalité, solidarité, citoyenneté, justice. Ce document devrait être adopté par les Chefs d'Etat à Nice, les 7 et 8 décembre.

Le texte proposé, à la rédaction souvent ambiguë, apparaît comme une véritable régression par rapport à d'autres textes et législations actuellement en vigueur, que ce soit au niveau national, européen ou international. Constat qui n'est

pas sans soulever de réelles inquiétudes, surtout lorsque l'on sait que le Parlement européen envisage de donner un caractère contraignant à cette Charte : décision qui impliquerait la possibilité pour la Cour de justice européenne, de remettre en cause certains points, non garantis au niveau européen ou par la Charte, des constitutions et législations des pays membres.

Une dérive libérale

En fait, la donne était faussée dès l'origine de ce projet. En effet, les chefs de gouvernement des

Quinze précisaient, dès l'annonce de la création de cette Charte, que celle-ci devait permettre de rendre visible aux yeux des citoyens les droits fondamentaux en vigueur au niveau de l'Union européenne. Il ne s'agissait donc pas d'octroyer de nouveaux droits aux citoyens européens, mais seulement de mettre en valeur ceux déjà partagés par l'ensemble des états membres. Pire, il aura suffi que les lobbies économiques, financiers ou politiques s'inquiètent devant la tournure que semblait prendre le projet pour que le poids du conservatisme, allié au consensus libéral, s'opposent à

toute tentative d'avancées. Dès lors, le projet final s'inscrit avant tout dans une logique globale de mondialisation libérale. A l'instar des projets de réformes institutionnelles qui seront examinés lors du prochain sommet de Nice, la Charte des droits fondamentaux répond à une même et unique volonté politique : transformer l'Europe en paradis pour le capitalisme libéral - quitte à instaurer, pour y parvenir, une Europe à deux vitesses, à renier les droits fondamentaux des individus qui y vivent, et à imposer comme normes : flexibilité, précarité, disparition des services publics...

Un projet inacceptable

Alors qu'aujourd'hui de nombreux droits fondamentaux ne sont toujours pas reconnus au niveau de l'Union européenne, cette Charte devrait être l'occasion d'affirmer un certain nombre de garanties sociales fortes et inaliénables pour toutes et tous : le droit à l'emploi, à un revenu, à la retraite, à la santé, à un logement, à l'éducation, à la culture... Les droits qui sont cités dans le projet de Charte sont seulement évoqués, avec une formulation souvent vague. Ils ne sont jamais garan-

L'AGCS, un AMI qui vous veut du bien

Même si l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a subi un véritable camouflet à Seattle et a du reculer face à la mobilisation citoyenne, il n'en demeure pas moins que celle-ci demeure en place et entend bien poursuivre son programme de déréglementation. Nouvelle étape à l'ordre du jour, les négociations sur l'Accord général sur le commerce des services, l'AGCS, ont dans leur collimateur près de 160 secteurs dont l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, l'audiovisuel, les transports, la poste, les assurances, les banques... La finalité de ces discussions en catimini ? Toujours la même : ouvrir ces secteurs à la concurrence et faire en sorte que les états ne puissent plus s'opposer à cette volonté. Il s'agit bel et bien de faire renaître de ses cendres le défunt Accord multilatéral sur les investissements (AMI). Au sein de la Commission européenne, un comité travaille actuellement à la révision des traités européens afin que, dans l'avenir, les états membres ne puissent plus s'opposer aux accords pris par l'Europe dans le cadre de l'OMC ou d'autres instances internationales de même type.

Comme le souligne la plaquette publiée par la Coordination pour le contrôle citoyen de l'OMC*, nous sommes aujourd'hui confrontés, à travers l'AGCS, à une attaque en règle contre les bases même de toutes les législations sociales - avec comme objectif final une volonté de livrer aux firmes transnationales des secteurs vitaux d'intérêt collectif. Ainsi, après les transports aériens, les télécommunications, la poste..., il s'agit aujourd'hui d'ouvrir à la concurrence tous

les autres services existants, la santé et l'éducation étant tout particulièrement visées. En effet, ces deux secteurs, appréhendés comme de simples marchés potentiels, sont considérés comme énormes et estimés à quelques 3500 milliards de dollars pour la santé, et à 2000 milliards pour l'éducation ! La loi du marché comme seul maître et une remise en cause des services publics, tel est le programme de l'AGCS. Il va sans dire que dans cette même logique, l'OMC est de plus en plus obsédée par la question de la législation du travail qu'elle considère comme un frein à ses projets. Sur ce terrain, elle peut compter sur un soutien actif de la Commission européenne, et plus particulièrement de son Président, Romano Prodi, qui estime qu'il faut que l'Europe reste compétitive dans une économie globale, qui récompense la flexibilité et punit ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas s'adapter. Le sommet européen de Nice doit être l'occasion pour tous les citoyens de se mobiliser massivement pour dénoncer cette nouvelle tentative libérale visant à transformer en simples marchandises tous les secteurs de notre vie, même les besoins les plus essentiels. Sinon, la victoire de Seattle aura été vaine et inutile.

* Cette plaquette intitulée "Alerte Générale à la Capture des Services publics" est disponible auprès de la Coordination pour le contrôle citoyen de l'OMC (CCC-OMC) au 44 rue Montcalm - 75 008 Paris (prix : 10 F à l'unité et 3 F par centaine).

La Fédération des syndicats unitaires

Au sein du Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI)

la composante de l'union syndicale-G10 Solidaires

En dehors des observateurs attentifs au paysage syndical, il faut bien reconnaître que le sigle FDSU restait énigmatique pour le grand public. Les choses ont changé depuis le conflit des Finances du printemps dernier où la FDSU a joué un rôle majeur, tant dans la lutte sur le terrain que dans l'expression médiatique.

La FDSU, c'est quoi ?

Il s'agit d'une fédération qui regroupe un ensemble de syndicats ayant un lien direct ou indirect avec le MINEFI. Créée à l'initiative du SNUI, après un autre conflit aux Finances - celui de 1989 -, la FDSU est désormais représentée par le SNUI aux Impôts et dans les grandes directions du ministère : SUATrésor, SNUCCRF à la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, SNUDDI aux Douanes et Droits indirects, SUD Administration centrale et SUI à l'Industrie ; ces deux dernières organisations ayant très récemment rejoint la FDSU.

Pour être complet, ajoutons SUD Caisses des dépôts et consignations qui est membre de la FDSU, la CDC étant pour partie sous tutelle du Ministère.

Il reste encore du travail pour couvrir l'ensemble du champ de syndicalisation. On peut raisonnablement penser que l'essentiel sera fait dans les prochains mois en s'appuyant sur la dynamique post électorale.

Quel enjeu pour les élections du 5 décembre ?

Le 5 décembre 2000 peut être une date charnière pour la FDSU et

FDSU
80/82 rue de Montreuil
75011 Paris
Tel 01 44 64 64 44

l'Union syndicale-G10 Solidaires. Il faut savoir que se joue ce jour là la première place fédérale au ministère. Lors du dernier scrutin, FOn'a devancé la FDSU que de 13 voix sur 157 841 votants. C'est peu dire que chaque voix compte et que la campagne bat son plein.

Nous sommes raisonnablement confiants, même si nous déplorons, qu'en dépit des efforts fournis par le SNUDDI, la FDSU et les syndicats du G10, SUD Douanes ait pris la responsabilité de se présenter en concurrence avec la FDSU, et donc avec l'Union syndicale-G10 Solidaires, lors de ce scrutin.

Le G10 regrette également l'échec du processus de fusion engagé entre le SNUDDI et SUD Douanes ; ce dernier, par son intransigeance, en porte la responsabilité, alors même que le G10 avait pu constater de sérieuses convergences entre les 2 syndicats.

La représentativité Fonction publique ?

Après le siège obtenu par SUD CRC santé-sociaux à la Fonction publique hospitalière, il nous faut réussir à entrer au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat. Un poids renforcé de la FDSU peut y contribuer, comme y contribuent les bons scores de SUD PTT lors de ses dernières élections aux CAP. Avec SUD Collectivités territoriales, le champ des trois fonctions publiques pourrait ainsi être couvert.

Quelle modernisation aux Finances et à l'Industrie ?

Le poids ne se mesure pas uni-

... et sont renvoyés systématiquement au droit national des pays membres. Certains droits essentiels, tel celui au logement, auquel on a substitué un "droit à une aide au logement", ne sont pas reconnus. D'autres ne sont même pas stipulés. Le droit au travail est transformé en "droit de travailler", avec tout ce que sous-entend cette subtile transformation sémantique. Par contre, la liberté d'entreprise et le droit de propriété, absents jusqu'à présent dans la réglementation européenne,

ne, n'ont pas été oubliés. Quant au lock-out, il est légitimé au même titre que la grève ! Autant dire que c'est bel et bien une vision libérale qui l'a emporté lors de la rédaction finale de ce document.

Une drôle de conception de la démocratie

S'il y a eu un peu plus de transparence dans l'élaboration de ce projet de Charte, n'oublions pas que celle-ci a été rédigée par une soixantaine de parlementaires et de représentants gouvernementaux, sans jamais avoir été débattue, ni au Parlement européen, ni dans les parlements nationaux. Soulignons que les représentants de la société civile (ONG, associations, syndicats...) ont certes pu proposer des amendements, mais qu'ils ont disposé chacun... de cinq minutes pour défendre ceux-ci ! Rappelons que la création d'une Charte des droits fondamentaux réservée aux seuls « citoyens de l'Union européenne » instaure de facto, non seulement une protection à deux vitesses entre les citoyens de l'Europe des Quinze et ceux des autres états européens, mais exclut également de son application plusieurs millions de personnes, originaires des pays tiers, vivant et travaillant dans les états membres de l'Union européenne. Au final, les chefs d'Etat des Quinze s'approprient donc à paraphraser un document supposé défendre les droits fondamentaux des citoyens..., alors même que ceux-ci n'ont jamais été consultés ou sont, pour certains d'entre eux, exclus de ses éventuels bénéfices. Il faut exiger que cette Charte soit revue, qu'un réel et large débat public soit instauré sur une question qui concerne directement chacun-e d'entre nous, et que le projet final soit débattu devant les parlements nationaux et au Parlement européen.

Mobilisation

Dès lors, Nice doit constituer un moment fort pour toutes celles et tous ceux qui luttent contre la mondialisation libérale que tentent de nous imposer gouvernants et patronat. Cela doit être l'occasion d'interpeller plus particulièrement le gouvernement français sur sa responsabilité dans les choix politiques européens. Il s'agit aujourd'hui d'imposer une autre construction européenne, qui serve réellement les intérêts des populations qui y vivent, et garantissant des droits pour toutes et tous. Plus que jamais nous devons agir pour la mise en place d'une véritable Europe sociale et solidaire, une Europe de progrès social et non de régression !

programme

... seront présents aussi bien syndicalistes, que les associations de lutte, le collectif créé autour de la LDH, les regroupés du forum civil, mais le réseau ATTAC ou l'appel à un mouvement social européen. Cela va être l'occasion de manifestations de rues, de forums animations festives. Bref, la ville de Nice sera à cette occasion "urbée" par les différentes forces du mouvement social. L'Union syndicale-G10 Solidaires a le choix d'être présente officiellement les mercredi 6 et jeudi 7 décembre. Nous avons décidé de faire une manifestation massive la veille de l'ouverture de la CIG ; décision que si elle n'était aujourd'hui prise par le fait que la CES porte une appréciation positive sur la décision et demande son inscription dans le Traité... Nous serons présents lors de cette manifestation syndicale initiée par la FDSU, mais sous nos propres drapeaux et aux côtés des associations avec qui nous avons l'habitude de travailler, notamment le réseau des marches européennes contre le chômage et la précarité ; un appel à d'ailleurs fait en ce sens et se concrétisera par un rassemblement derrière une parole unitaire des signataires et appel. Nous resterons le mercredi soir à participer aux débats et aux manifestations de rue : un grand rassemblement public devrait se tenir à 20 h avec différentes interventions (S. Georges et d'autres) sont attendus... mais nous des représentant de tous les pays des réseaux de solidarité. Nous serons présents lors de l'ouverture officielle du sommet le jeudi matin pour occuper rapidement les rues de Nice et rendre visibles dans toute la région. Le jeudi après midi sera aussi l'occasion de participer à différents forums prévus par le collectif unitaire de Nice.

quement aux résultats électoraux. Il procède également, actuellement aux Finances, de la capacité à peser dans les débats intéressants le service public et les agents.

Pour la FDSU, les services publics doivent être regardés comme des outils indispensables à la redistribution des richesses et à la réduction des inégalités. Leur organisation, leur fonctionnement, leur mode de gestion doivent donc répondre au besoin de justice, de neutralité et de solidarité et ne sauraient être déterminés par la volonté dogmatique de réduire la dépense publique.

Pour la FDSU, le service public fiscal, foncier, économique, financier et comptable assuré par le MINEFI joue un rôle essentiel de cohésion nationale et de régulation sociale. C'est la raison pour laquelle la FDSU milite pour que ce rôle soit amélioré et renforcé.

La FDSU a fait barrage au plan Sautter qui se proposait de concentrer l'échec du processus de fusion engagé entre le SNUDDI et SUD Douanes ; ce dernier, par son intransigeance, en porte la responsabilité, alors même que le G10 avait pu constater de sérieuses convergences entre les 2 syndicats.

L'arrivée de L.Fabius s'est traduite par une nette temporisation sur le rythme des réformes. Mais les deux prochaines années risquent d'être animées. Externalisation de missions, réformes de structures, aménagement du temps de travail, emplois, pouvoir d'achat..., autant de sujets autour desquels les valeurs de la FDSU risquent d'entrer en conflit avec la politique ministérielle et gouvernementale.

Nous savons que, sur ces sujets qui ont une dimension à la fois catégorielle et interprofessionnelle, notre appartenance à l'Union syndicale-G10 constitue un atout... Un atout «solidaires»!

Salut Gilles

Gilles Belliard est décédé brusquement le 28 septembre dernier. Président du SNMSAC, représentant son syndicat au sein du G10 depuis plus de 10 ans, il avait encore participé au Conseil national de Juillet, sans rien laisser transparaître de sa maladie. Attaché à la défense intransigeante des revendications des personnels au sol de l'aérien, il était toujours très présent lors des conflits, parfois très durs, dans ce secteur. Il dénonçait sans relâche la déréglementation aérienne et ses conséquences. Gilles manquera à l'Union syndicale-G10 Solidaires, comme il manquera à son syndicat.

Inspection du travail

Dans le cadre d'une formation de futurs inspecteurs du travail, trois élèves (deux internes, un externe) viennent d'être gravement sanctionnés à mi parcours de leur formation : un doit redoubler, les deux autres sont exclus ! Cette décision constitue un fait sans précédent et ne repose sur aucun motif sérieux. Deux élèves sont issus du concours interne et bien connus comme militants SUD. L'ensemble de la promotion (59 élèves) demande l'annulation de cette mesure. L'intersyndicale CGT, CFDT, FO, SUD et UNSA exige la réintégration. Tous en appelle à la nouvelle ministre du travail, E. Guigou, pour annuler cette sanction. L'union syndicale-G10 Solidaires lui a écrit en ce sens.

Bon anniversaire à DAL

10 ans déjà que Droit au logement mène ses actions pour reloger les familles, dénoncer la spéculation immobilière qui exclut les plus modestes des centres villes, et exiger l'application de la loi de réquisition. Le Quai de la gare, l'esplanade de Vincennes, l'avenue René Coty, la rue du Dragon... sont les plus connues de ces actions. Mais DAL s'est aussi développée en province comme à Toulouse, Limoges ou Marseille...

Avec DAL, nous continuerons de crier : un toit c'est un droit !

Travail de nuit

Au nom de l'égalité, le gouvernement veut faire voter un amendement (dans le cadre de la loi relative à l'égalité professionnelle) qui, en modifiant l'article 213-1 du Code du travail, vise à lever l'interdiction du travail de nuit des femmes. Cet amendement permettra l'utilisation du travail de nuit sans restriction : il suffira d'un accord de branche ou d'entreprise pour le mettre en place dans une entreprise ou pour certaines catégories de salariés. Hypocrisie de ce texte qui prétend favoriser l'amélioration de la vie des femmes, alors que c'est un outil de plus pour le patronnat de gagner encore en productivité. Mais, demain, quand le travail de nuit sera obligatoire dans une entreprise, que deviendront les femmes qui ne pourrions pas travailler la nuit... Les conditions d'applications sont renvoyées pour l'essentiel aux négociations entreprise par entreprise, ou branche par branche. Le travail de nuit devrait être interdit et réservé aux seules activités socialement indispensables et définies par la loi. La loi devrait garantir des compensations et des droits très importants pour les salarié-e-s de ces secteurs. Le travail de nuit n'est bon pour personne !

Paris, Bruxelles, New York...

La Marche mondiale des femmes contre les violences et la pauvreté a franchi les continents. Le 17 juin, nous étions 15 000 à Paris pour l'étape française ; le 14 octobre, 35 000 à Bruxelles pour le continent européen. Le 17 octobre à New York, 15 000 femmes (et quelques hommes) venues des quatre coins du monde ont porté les millions de pétitions à l'ONU. A chaque étape, notre Union syndicale était présente.

La manifestation de New York a représenté un grand moment de solidarité internationale, même si nous avons regretté la faible participation des réseaux de femmes des Etats Unis. Une délégation a été reçue par la vice présidente de l'ONU, Mme Frechette, en l'absence de Kofi Anan, retenu sur le conflit israëlo-palestinien. Il a été rappelé que la Marche mondiale représentait 6000 groupes de femmes dans 155 pays. Les interventions des déléguées ont porté sur : la situation des femmes autochtones, le libéralisme économique et ses conséquences, les politiques d'ajustement structurel, la montée de la pauvreté y compris dans les pays riches, la traite des femmes et des petites filles, la criminalisation de l'avortement, les violences faites aux femmes et la question des mutilations génitales, l'absence de protection des femmes et des enfants, le libre choix de son orientation sexuelle et la dénonciation des arrestations, emprisonnement, voire tortures, des homosexuel-le-s. La délégation est

aussi intervenue pour dénoncer l'absence de volonté et de moyens de l'ONU pour obliger les Etats à respecter les conventions internationales qu'ils signent... Moment émouvant : sept femmes de pays en situation de conflit ont témoigné et ont manifesté leur solidarité en concluant leurs interventions debout en se tenant haut les mains : elles venaient de Palestine, d'Afghanistan, d'Irak, du Timor Oriental, de Colombie, du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie...

Une réunion pour tirer un premier bilan a eu lieu le lendemain à New York : toutes les représentantes ont exprimé la volonté de continuer et de renforcer le réseau mondial constitué autour de la Marche. Le bilan complet devra être fait dans chacun des pays, une rencontre est prévu au niveau européen en janvier 2001... Contre les violences et la pauvreté, pour les droits des femmes, on continue.

Elections

Succès pour SUD-PTT lors des élections de La Poste et de France Telecom. Plus 6,3% au

ADHOC

C'est le nom de l'association "Agir et défendre les hommes qui osent contester". Fondée par des juristes, des psychologues, et des syndicalistes, il s'agit d'apporter une aide à des salariés harcelés, mais aussi de s'attaquer aux causes.

Des militants de SUD Energie (01 47 65 36 32 SUD.ENERGIE-DER@edf.fr) sont engagés dans ce travail.

ADHOC - 21 rue Vaudin - 95450 La Villeneuve St Martin - 06 87 66 38 60

Retraité-e-s

Plusieurs groupes de retraités se sont constitués localement au sein du G10 Solidaires. Des camarades peuvent être intéressés dans d'autres villes. Ceux et celles qui le sont peuvent prendre contact pour les rejoindre ou construire de nouveaux groupes interprofessionnels de retraités au sein de notre Union syndicale.

Basse Normandie : Solidaires / G10 320 Le Val -14200 Hérouville St Clair Nord : J.M Lempereur 43 rue des Frères Martel - 59850 Aniche Michel Mercier 89 Av du Dr Schweitzer 59810 Lesquin Est : Commission Retraités - c/o SUD PTT - BP 92103 54021 Nancy cedex

CA de La Poste (20,83%), plus 0,72% à France Telecom (27,42%) ; aux CAP, plus 2,73% (18,74%) à La Poste, plus 2,22% à France Telecom (28,02%). A La Poste, SUD passe de la quatrième à la seconde place derrière la CGT : à France Telecom, SUD reste second, à quelques centaines de voix de la CGT. (Plus d'infos : www.sudptt.fr).

Succès aussi pour le SNJ qui lors des élections à la carte professionnelle confirme sa première place avec 45,7% des voix. (CFDT : 17,1%, CGT : 15,9%, CFCT : 11%). A noter : une abstention plutôt préoccupante de 50%.

Organisations nationales membres de l'Union syndicale-G10 Solidaires

SNABF : Syndicat national autonome de la Banque de France
Tél : 01 42 92 40 25
SNAPCC : Syndicat national autonome des personnels des chambres de commerce - Tél : 01 42 01 07 23
SNU : Syndicat national des journalistes
Tél : 01 42 36 84 23
SNMSAC : Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile - Tél : 01 48 53 62 50
SNUCCRF : Syndicat national unitaire de la concurrence, consommation, répression des fraudes
Tél : 01 43 56 13 30
SNUDDI : Syndicat national unitaire des douanes et droits indirects
Tél : 01 44 64 64 18
SNUII : Syndicat national unifié des impôts - Tél : 01 44 64 64 44
SUD : Syndicat unifié des Caisse d'épargne
Tél : 06 07 15 91 47
et 06 07 30 54 67
SUD-Aérien - Tél : 01 41 75 20 85
SUD-ANPE - Tél : 05 62 11 51 15
SUD-CAM Solidaires-Unitaires-Démocratiques Crédit Agricole Mutuel
Tél : 04 90 87 03 97
SUD-Collectivités territoriales
Tél : 05 62 48 51 41
et 03 87 37 58 48
SUD-CRC Santé-sociaux : Coordonner-rassembler-construire
Tél : 01 40 33 85 00
SUD-Culture - Tél : 01 40 20 57 06
SUD-Education - Tél : 01 43 56 98 28
SUD Chimie/Pharmacie :
Tél : 01 69 04 71 09
SUD Energie : 01 47 65 36 32
SUD-PTT : Solidaires-Unitaires-Démocratiques La Poste et France Télécom
Tél : 01 44 62 12 00
SUD-Rail : Tél : 01 42 43 35 75
SUD-Rural : Ministère de l'Agriculture
Tél : 05 61 02 15 31
SUD-Travail : Ministère du Travail
DRTEF 66 rue de la Mouzaïa 75019 Paris
SUPPER : Syndicat unitaire pluraliste du personnel (métallurgie)
Tél : 01 34 59 77 73
SU au Trésor - Solidaire-Unitaire au Trésor - Tél : 01 43 56 31 41
USPNT - Union syndicale du personnel navigant technique
Tél : 01 45 60 03 99
SDNB BNP - 01 40 14 17 58
SUD Etudiant-e-s - 06 86 64 72 47

Expressions solidaires
Journal édité par l'Union syndicale - G10 « Solidaires »
Rédaction : 80, 82 rue de Montreuil - 75011 Paris
Tél : 01 43 73 91 94
Fax : 01 43 73 91 95
Directrice de publication : Annick Coupé
Commission paritaire et ISSN : en cours
Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Rotographie à Montreuil-sous-Bois (93)